COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 8 bis
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE
PRÉSENTATION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

CODE: 754302U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1993

INFORMATIQUE - PRÉSENTATION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR - NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TRANSITION - DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale:

1.1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

1.2.a. Familiariser, via de nombreuses manipulations, aux fonctionnalités complémentaires d'un logiciel de type **«présentation assistée par ordinateur (PréAO)»**, en vue de résoudre rapidement des problèmes courants dans son milieu familial, professionnel, social, scolaire. Les caractéristiques et les fonctions examinées seront classiques et communes aux logiciels de ce type présents sur le marché.

1.2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

1.2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.

1.2.d. Développer:
- des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
- des méthodes de travail transférables;
- des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation).

NB: L'apprentissage ne doit pas se limiter à la connaissance d'un logiciel particulier.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Présenter, à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base d'un logiciel de PréAO, un document graphique imprimé et le sauvegarder.

- Présenter, à partir d'une seconde mise en situation impliquant les fonctionnalités avancées d'un logiciel standard (tableur, base de données, «éditeur de texte»), un document non graphique (texte, liste de données) imprimé et le sauvegarder.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu:

- Attestation de réussite de l'unité de formation:
  «INFORMATIQUE - PRÉSENTATION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR - NIVEAU ÉLÉMENTAIRE»
  et
- Attestation de réussite de l'une des unités de formation suivantes:
  - INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNÉES - NIVEAU MOYEN;
  - INFORMATIQUE - ÉDITION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR - NIVEAU MOYEN;
  - INFORMATIQUE - TABLEUR - NIVEAU MOYEN.

3. HORAIRE MINIMUM

3.1. Dénomination des cours	**Classement**	**Nombre de périodes**
Laboratoire d'informatique	CT	32
3.2. Part d'autonomie		8
	Total des périodes	40

NB: 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'intégrer des éléments (textes, graphiques, dessins, ...) issus d'autres logiciels à savoir:

1. Construire et éditer des éléments graphiques, des textes.

2. Mettre en évidence les informations.

3. Éditer (ajouter, supprimer, modifier) les informations.

4. Présenter les informations intégrées sur divers supports.

5. Utiliser l'aide en ligne, les documents d'accompagnement et interpréter les messages du système.

Recommandations

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.

2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installée l'application qui a servi de support à l'apprentissage;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme;

de présenter et de sauvegarder un document résultant de l'intégration d'éléments obtenus de différents logiciels.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.